



Information sur les mesures sanitaires de votre centre de loisirs

Le fonctionnement du centre de loisirs a été impacté par l'épidémie de Covid 19.

Ce document a pour but de vous donner quelques explications sur notre protocole sanitaire qui nous l'espérons vous rassurera !

En arrivant au centre de loisirs chaque tranche d'âge à sa salle dédiée, **nous ne faisons plus d'accueil en commun. L'accueil des parents se fait dehors** dans la mesure du possible (si aucun abri n'est possible une entrée des parents dans un « sas » sera mise en place).

A leur arrivée les enfants sont accompagnés par un animateur pour aller poser leurs affaires (vêtements, sac...) aux porte-manteaux et leur gourde (indispensable !!) sur la table prévue à cet effet.

Ils se lavent les mains et peuvent ensuite aller jouer avec les copains/copines.

Les midis, les enfants ne mettent plus la table, ils ne participent plus au service et au débarrassage des tables (ils débarrassent uniquement leur propre table, tri des déchets, empilent des assiettes, des verres, tri des couverts) ni au nettoyage de la cantine. C'est la directrice et la personne chargée de l'entretien qui prennent le relais.

Les enfants ne se servent plus eux-mêmes la nourriture. C'est un animateur (ou un enfant dans le cas des ados) qui est chargé de faire le service pour sa table.

L'accueil du soir se déroule de la même façon que celui du matin, le parent arrive et se présente au bureau extérieur et la personne chargée de l'accueil ou la directrice va chercher le ou les enfants.

Dans la journée les enfants passent régulièrement aux toilettes pour se laver les mains (avant et après le repas et le goûter, après être passé aux toilettes, après être allé dehors...)

Les ados (à partir du CM2) portent le masque dans les locaux et les minibus.

Les animateurs sont soumis à la même consigne, ils **portent donc le masque** toute la journée en présence des enfants (dans et en dehors des locaux) et ne le retire que le temps du repas et du goûter.

Il est demandé aux parents de porter le masque lorsqu'ils viennent récupérer leur(s) enfant(s) au centre de loisirs.



Si vous ou une personne de votre foyer êtes cas contact vous devez vous isoler pendant 7 jours et effectuer un test PCR. Dans ce cas-là nous vous demandons de **ne pas mettre votre/vos enfant(s) au centre de loisirs le temps d'avoir le résultat de votre test.**

Dans le même sens **si vous ou une personne de votre foyer avez des symptômes** vous devez prendre rendez-vous avec votre médecin généraliste qui vous indiquera la marche à suivre. Si celui-ci vous demande de vous isoler et de faire un test PCR **nous vous demanderons de ne pas mettre votre/vos enfant(s) au centre de loisirs le temps d'avoir le résultat de votre test.**

Nous appliquons les mêmes mesures à l'équipe d'animation et au personnel du Centre Social.

Merci à tous pour votre compréhension.

L'équipe du centre social d'Au Fil de Lambre

